

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Arrondissement de SAINT LO
VILLEDEIU INTERCOM

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 mars 2022

Date de convocation : 11 mars 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 46 Présents : 40 Votants : 44

Certifié exécutoire compte tenu de :

- L'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 25.03.2022 au 25.04.2022
- La notification faite le 25.03.2022

L'an deux mille vingt-deux le 17 mars, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est réuni à la salle des fêtes de Percy-en-Normandie, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Patrick AUDOUX, Régis BARBIER, Catherine BAZIN, Anne-Sophie BELLENGER, Ludovic BLIN, Serge BOSSARD, Véronique BOURDIN, Françoise CAHU, Isabelle CHAMPBERTAULD, Léon DOLLEY, Mélinda DUPONT, Alain EUDELIN, Ghislaine FOUCHER, Liliane GARNIER, Mireille GENDRIN, Nadine GESNOUIN, Nicolas GUILLAUME, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Jean LE BEHOT, Damien LEBOUVIER, Yves LECOURT, Julien LEFEVRE, Bernard LEMASLE, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Serge LENEVEU, Michel LHULLIER, Jean-Marie LIGNEUL, Pierre MANSON, Sylvie MARIE, Marie-Andrée MORIN, Marina MULLER, Patrick ORANGE, Samuel PACEY, Pascal RENOUF, Daniel TOURGIS, Charly VARIN, Daniel VESVAL, Stéphane VILLAESPESA.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Daniel BIDEZ, Valérie BIDEZ, Marie-Odile LAURANSON, Philippe LEMAÎTRE, Thierry POIRIER, Stéphane PRIMOIS.

Etait absent représenté :

Procurations :

- Monsieur Stéphane PRIMOIS donne procuration à monsieur Daniel TOURGIS
- Monsieur Philippe LEMAÎTRE donne procuration à monsieur Charly VARIN
- Madame Marie-Odile LAURANSON donne procuration à monsieur Francis LANGELIER
- Monsieur Daniel BIDEZ donne procuration à monsieur Freddy LAUBEL

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal RENOUF

CC-17-03-2022	Tarifs usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif	Délibération n° 2022-063
---------------	--	--------------------------

Rapporteur : Samuel PACEY

Afin de maintenir l'équilibre du budget SPANC, il vous est proposé de fixer les nouveaux tarifs des contrôles des installations d'assainissement non collectif comme suit :

Désignation des différentes prestations	Coût €HT facturé à l'utilisateur	Coût €TTC facturé à l'utilisateur
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	100.00 €	110.00 €
Contre-visite du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	90.91 €	100.00 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	136.36 €	150.00 €
Contrôle de conception	77.27 €	85.00 €
Nouvelle vérification de la demande d'installation après un avis défavorable	72.73 €	80.00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	122.73 €	135.00 €
Contre-visite du contrôle de bonne exécution des travaux	118.18 €	130.00 €

Les tarifs entreront en vigueur au 1^{er} avril 2022.

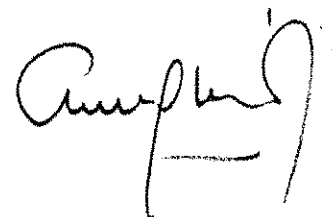
Cette délibération annule les précédents tarifs votés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et avec 1 voix contre, 0 abstention et 43 voix pour
Décide

- De valider les tarifs présentés ci-dessus qui entreront en vigueur au 1^{er} avril 2022

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,



Charly VARIN